

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-150

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Mission Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) et Opération d'Intérêt National (OIN)	N° 2024-150

Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux - Extension de l'opération - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Actée par voie de délibération en septembre 2015, l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport désigne un grand territoire stratégique et prioritaire de développement économique qui s'étend sur 3 371 hectares, sur les communes de Mérignac, du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles. L'OIM Bordeaux Aéroport constitue un des quatre territoires métropolitains majeurs de développement économique et de création d'emplois, avec l'implantation historique, autour de l'aéroport, de grands industriels de la filière Aéronautique Spatial Défense (ASD) d'échelle nationale et internationale. L'OIM Bordeaux Aéroport dispose de plusieurs atouts majeurs :

- une grande diversité d'acteurs économiques avec la présence de grands industriels de la filière ASD, ainsi que des sous-traitants aéronautiques, des petites et moyennes entreprises, des petites et moyennes industries (PME-PMI) et des starts up, hébergées notamment par la technopole Bordeaux Technowest.
- Des fonciers disponibles stratégiques notamment ceux disposant d'un accès aux pistes de l'aéroport.
- Un cadre de vie et de travail privilégié au sein d'un environnement à forte valeur paysagère.
- Une offre renforcée de mobilité, de services et d'aménités urbaines en cours de développement

L'opération est motivée par une volonté de maintien des activités dites productives sur le territoire métropolitain ainsi que l'accompagnement de la filière d'excellence ASD et des filières à haute valeur ajoutée. Au vu d'une part, des enjeux majeurs de développement et de transition écologique et sociétale de la filière ASD dans les prochaines années et d'autre part des objectifs de l'OIM Bordeaux Aéroport qui visent à favoriser l'identité industrielle de ce territoire, il est proposé d'étendre le périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroport sur le site de Dassault Aviation Martignas-sur-Jalle ainsi que sur la zone AU7 se situant à proximité directe. Il est également proposé d'intégrer l'axe viaire unique desservant le périmètre d'extension (avenue des Martyrs de la Résistance). Les actions portées par l'OIM Bordeaux Aéroport concerneront également des espaces naturels à proximité qui seront identifiés et caractérisés plus précisément par des études environnementales approfondies.

Dans un souci de cohérence urbaine avec le périmètre actuel de l'OIM Bordeaux Aéroport, l'avenue du colonel Pierre Bourgoïn, dans la continuité de l'avenue Marcel Dassault, figure sur le plan d'extension, sachant qu'un projet de requalification de cet équipement routier (aménagement de voie bus et co-voiturage, et pistes cyclables) est déjà porté par la direction

générale de la mobilité.

Le périmètre d'extension sur Martignas-sur-Jalle s'inscrit dans la droite ligne de la vision globale de l'OIM Bordeaux Aéroport :

- garantir des conditions optimales de développement et de transition écologique et sociétale des fleurons industriels notamment ceux de la filière ASD.
- Renforcer la proximité des fonctions urbaines (emplois/logements/équipements) afin de réduire les déplacements pendulaires.
- Accompagner la requalification d'espaces publics structurants pour optimiser la trame viaire existante, fluidifier les trafics, et faciliter les mobilités douces (liée au développement économique).
- Préserver au maximum les espaces écologiques à fort enjeu et les qualités paysagères préexistantes par une approche de développement équilibré en phase avec les enjeux « biodiversité » et protection des sols métropolitains.
- Plus globalement, assurer une coordination et une articulation cohérente des politiques métropolitaines grâce à une animation territoriale dédiée en matière de mobilité, de développement économique, et de transitions énergétique et écologique à l'échelle de l'OIM Bordeaux Aéroport et de ses extensions.

Au total, l'extension de l'OIM proposée s'élève à environ 87 hectares supplémentaires. Cela portera le périmètre global de l'OIM de 3 458 hectares contre 3 371 hectares aujourd'hui.

La présente délibération s'accompagne d'un plan de périmètre de l'OIM comprenant l'actuel périmètre et le périmètre d'extension.

Ce périmètre d'extension devra faire l'objet d'études complémentaires et approfondies s'intégrant dans les travaux et stratégies déjà menés sur le périmètre actuel de l'OIM Bordeaux Aéroport, notamment une approche équilibrée entre développement urbain, et protections des milieux naturels sensibles. Il sera donc nécessaire de lancer des études de programmation urbaine et économique, de mobilités ainsi que des études environnementales considérant la démarche Eviter-Réduire-Compenser, et les nouvelles mesures relatives à l'artificialisation des sols. L'ensemble du périmètre d'extension pourrait, à terme, faire l'objet d'une ou plusieurs opérations d'aménagement, au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme permettant la mise en œuvre d'un projet urbain en cohérence avec les grands objectifs de l'OIM Bordeaux Aéroport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2.

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole n°2015/0495 du 25 septembre 2015, sous l'intitulé « Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport »,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole n°2019/345 du 21 juin 2019, sous l'intitulé « Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport – Extension du périmètre de l'opération »,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole n°2019/756 du 20 décembre 2019, sous l'intitulé « Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport – Extension du périmètre de l'opération ».

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'extension de l'OIM sur la commune de Martignas-sur-Jalle est pertinente pour des raisons de cohérence du territoire économique.

DECIDE

Article 1 : de procéder à une extension de 80 hectares de l'OIM Bordeaux Aéroport, selon le plan joint, sur la commune de Martignas-sur-Jalle.

Article 2 : d'étudier des moyens humains et budgétaires permettant de répondre à cette ambition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PUJOL, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--